



DWS Investment S.A.

DWS India

Rapport annuel 2025

Fonds commun de placement (FCP)
de droit luxembourgeois



Sommaire

Rapport annuel 2025
pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

2 / Informations

4 / Rapport annuel et comptes annuels
DWS India

11 / Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Informations complémentaires

16 / Informations sur la rémunération des collaborateurs

20 / Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365

Informations

Le fonds cité dans ce rapport est soumis au droit luxembourgeois.

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses actions. Les valeurs liquidatives (= cours de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires. Les informations sur la performance passée ne préjugent pas de la performance future.

Dans la mesure où il existe, l'indice de référence est, en outre, reproduit dans le rapport. Toutes les données graphiques et chiffrées indiquent la **situation au**

31 décembre 2025 (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

L'achat de parts de fonds est basé sur le prospectus de vente et le règlement de gestion actuellement en vigueur ainsi que sur le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur », accompagné du dernier rapport annuel révisé et du rapport semestriel correspondant si ce dernier est plus récent que le dernier rapport annuel.

Les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables luxembourgeoises (LuxGAAP) et sur la base de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Cours de souscription et de rachat

Les cours de souscription et de rachat applicables, de même que toutes les autres informations destinées aux porteurs de parts, peuvent faire à tout moment l'objet d'une demande au siège de la société de gestion ou auprès des agents payeurs. De plus, les cours de souscription et de rachat seront publiés dans chaque pays de distribution dans des médias appropriés (par ex. Internet, systèmes d'information électroniques, journaux, etc.).

Rapport annuel et comptes annuels

Rapport annuel

DWS India

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif de la politique de placement du fonds DWS India est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible en euros.

Pour ce faire, le fonds investit son actif principalement en actions, certificats d'action, obligations convertibles et à warrant ainsi qu'en bons de jouissance et en bons de souscription d'actions d'émetteurs ayant leur siège en Inde ou d'émetteurs ayant leur siège en dehors de l'Inde, mais dont l'activité principale est en Inde.

Pendant la période sous revue allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, le fonds DWS India a enregistré une moins-value de 12,6 % par part (classe de parts LC ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes). Son indice de référence, le MSCI India 10/40, a pour sa part reculé de 13,1 % sur la même période (respectivement en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

Pendant la période sous revue écoulée, le marché indien a progressé en devise locale, mais a enregistré des baisses en euros. Les secteurs des services de communication, de l'énergie et des matières premières ont affiché une performance supérieure à la moyenne, tandis que l'immobilier, les technologies de l'information et les services aux collectivités ont enregistré des résultats plus faibles. Parallèlement au ralentissement de la croissance des bénéfices, les valorisations ont reculé

DWS India

Performance des classes de parts comparée à l'indice de référence (en euro)

Classe de parts	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe LC	LU0068770873	-12,6 %	10,1 %	39,2 %
Classe TFC	LU1799928251	-11,8 %	13,5 %	46,3 %
MSCI India 10/40		-13,1 %	12,8 %	43,7 %

Performance calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Situation au : 31 décembre 2025

tout en restant à un niveau élevé. Les actions du secteur des biens de consommation ont temporairement reculé. Le secteur des services informatiques a été affecté par les inquiétudes liées à la pression concurrentielle exercée par l'intelligence artificielle et à l'incertitude entourant la politique commerciale américaine. Pour contrebalancer les incertitudes externes, le gouvernement a mis en place diverses mesures de soutien en matière de politique budgétaire et monétaire. Le budget indien prévoit des baisses significatives de l'impôt sur le revenu des particuliers, et l'abattement fiscal a été porté à environ 1,275 million de roupies indiennes. Le Conseil de la taxe sur les produits et services (GST, Goods and Services Tax Council) a annoncé en septembre une baisse générale de la taxe sur les produits et services, de sorte que la plupart des biens de grande consommation seront désormais soumis aux taux réduits de 5 % et 18 %. Afin de stimuler la croissance, la Banque centrale indienne (RBI) a abaissé son taux directeur de 125 points de base, le faisant passer de 6,5 % à 5,25 %, tandis que la Réserve fédérale américaine (Fed) a réduit la limite supérieure de sa fourchette de taux de 75 points de base, la faisant passer de 4,5 % à 3,75 %.

En 2025, les investissements de portefeuille étrangers ont enregistré des ventes d'actions d'une valeur de près de 18 milliards de dollars, soit la plus forte sortie de capitaux jamais enregistrée au cours d'une année civile. Les investisseurs institutionnels nationaux ont acheté pour près de 90 milliards de dollars d'actions sur le marché au comptant. Le cours de la roupie indienne a chuté de plus de 4 %, s'établissant à 89,88 pour 1 dollar américain. Le rendement des obligations d'État indiennes à dix ans est passé de 6,76 % à 6,59 %. L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), est passée de 5,22 % à 1,33 %. L'inflation, mesurée par l'indice des prix de gros (IPG), est passée de 2,57 % à 0,83 %. L'indice de croissance de la production industrielle (IIP) est remonté de 3,74 % à 6,68 % en novembre grâce à la hausse de la production dans le secteur manufacturier et dans l'industrie minière, atteignant ainsi son plus haut niveau en 25 mois. Le déficit commercial mensuel de l'Inde est passé de 20,6 milliards de dollars en décembre 2024 à 25 milliards de dollars en décembre 2025.

Au niveau sectoriel, l'équipe de gestion de portefeuille avait

sous-pondéré tant le secteur des biens de consommation cycliques que celui des biens de consommation de base. Des signes d'un ralentissement de la consommation urbaine ont été observés. Eternal a souffert d'une forte concurrence, tandis que United Spirits a été pénalisée par la hausse des taxes d'État dans le Maharashtra.

L'équipe de gestion de portefeuille avait surpondéré les secteurs des services de communication et des valeurs financières. La concurrence dans le secteur des services mobiles s'est stabilisée, et le secteur a bénéficié d'une baisse de l'intensité des dépenses d'investissement. Bharti Airtel a tiré parti de ce contexte économique favorable. Dans le secteur financier, Muthoot Finance a bénéficié de la hausse du cours de l'or et de la demande de crédits destinés au financement de l'achat d'or.

Autres informations – non couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Ce produit financier est un produit au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

Publication conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 établissant un cadre pour faciliter les investissements durables : les investissements sous-jacents à ce produit

financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE relatifs aux activités économiques écologiquement durables.

Concernant le produit financier, les informations suivantes sont fournies conformément à l'article 7, paragraphe 1 du règlement (UE) 2019/2088 sur les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers : concernant ce produit financier, l'équipe de gestion du portefeuille n'a pas pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, car aucune politique ESG et/ou de placement durable n'a été appliquée pour ce produit (comme indiqué ci-dessus).

Comptes annuels

DWS India

État de l'actif au 31 décembre 2025

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs) :		
Secteur financier	57 777 993,99	32,46
Biens de consommation durables	26 054 393,68	14,64
Industrie	24 982 628,98	14,04
Santé	17 034 666,80	9,57
Énergie	14 622 126,61	8,21
Services de communication	14 081 156,36	7,91
Technologies de l'information	12 563 286,44	7,06
Biens de consommation courante	5 074 545,52	2,85
Matières premières	3 632 897,73	2,04
Services aux collectivités	2 099 102,79	1,18
Autre(s)	2 257 209,57	1,27
Total actions :	180 180 008,47	101,23
2. Avoirs bancaires	3 274 363,95	1,84
3. Autres éléments d'actif	59 937,07	0,03
4. À recevoir au titre d'opérations sur parts	82 857,35	0,05
II. Engagements		
1. Autres engagements	-5 479 967,83	-3,08
2. Engagements découlant d'opérations sur parts	-122 522,83	-0,07
III. Actif du fonds	177 994 676,18	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS India

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats/ entrées pendant la période sous revue	Ventes/ sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds	
Valeurs mobilières cotées en bourse						180 131 295,95	101,20	
Actions								
Affle 3i (INE00WC01027)	Unité	80 848	80 848		INR	1 780,0000	1 361 766,49	0,77
Apollo Hospitals Enterprises (INE437A01024)	Unité	85 677	33 833	5 770	INR	6 985,5000	5 663 372,24	3,18
Ashok Leyland (INE208A01029)	Unité	413 788	413 788	369 991	INR	179,0500	701 076,77	0,39
AU Small Finance Bank (INE949L01017)	Unité	216 706	216 706		INR	993,1000	2 036 466,53	1,14
Bajaj Finance (INE296A01032)	Unité	399 996	739 980	339 984	INR	991,0000	3 750 961,98	2,11
Bharat Electronics (INE263A01024)	Unité	2 130 661	346 550	1 059 983	INR	395,9500	7 983 035,56	4,48
Bharti Airtel (INE397D01024)	Unité	640 262		29 505	INR	2 099,4000	12 719 389,87	7,15
Blue Star (INE472A01039)	Unité	49 083	49 083		INR	1 708,0000	793 290,63	0,45
Britannia Industries (dematerialized) (INE216A01030)	Unité	15 262	15 262	17 502	INR	6 006,5000	867 453,67	0,49
BSE (INE118H01025)	Unité	87 151	87 151		INR	2 595,0000	2 140 045,94	1,20
CG Power and Industrial Solutions (INE067A01029)	Unité	307 285	307 285		INR	643,1000	1 869 963,93	1,05
Coromandel International (INE169A01031)	Unité	33 811	33 811		INR	2 265,5000	724 828,80	0,41
Divi's Laboratories (INE361B01024)	Unité	32 260	32 260		INR	6 480,5000	1 978 273,06	1,11
Dixon Technologies (India) (INE935N01020)	Unité	10 735	10 735		INR	11 856,0000	1 204 352,45	0,68
Fsn E-Commerce Ventures (INE388Y01029)	Unité	523 883	523 883		INR	263,8500	1 307 991,03	0,73
GAIL (India) (INE129A01019)	Unité	991 380		3 010 894	INR	170,9000	1 603 229,06	0,90
GE Vernova T&D India (INE200A01026)	Unité	39 807	39 807		INR	3 081,0000	1 160 551,74	0,65
HDFC Asset Management Co. (INE127D01025)	Unité	7 638	15 220	7 582	INR	2 652,0000	191 675,47	0,11
HDFC Bank Mumbai (INE040A01034)	Unité	1 592 028	1 043 878	45 611	INR	995,0000	14 989 499,85	8,42
HDFC Life Insurance Co. (INE795G01014)	Unité	252 823	252 823		INR	746,1500	1 785 073,42	1,00
Hindustan Unilever (INE030A01027)	Unité	75 932	151 864	75 932	INR	2 290,0000	1 645 408,29	0,92
ICICI Bank (demat.) (INE090A01021)	Unité	574 185		294 817	INR	1 347,0000	7 318 680,67	4,11
Indian Hotels (INE053A01029)	Unité	244 693		851 585	INR	732,0000	1 694 907,44	0,95
Infosys (INE009A01021)	Unité	513 446	91 871	187 252	INR	1 623,5000	7 887 882,41	4,43
Interglobe Aviation (INE646L01027)	Unité	13 388	13 388		INR	5 008,0000	634 444,13	0,36
ITC (INE154A01025)	Unité	233 794	1 925 970	3 618 146	INR	401,1000	887 359,05	0,50
ITC Hotels (INE379A01028)	Unité	752 809	1 147 686	394 877	INR	196,1000	1 396 933,58	0,78
JSW Infrastructure (INE880J01026)	Unité	455 401	455 401		INR	286,9000	1 236 339,91	0,69
Larsen and Toubro IR 2 (INE018A01030)	Unité	157 788		31 831	INR	4 056,0000	6 055 991,79	3,40
Mahindra & Mahindra (new) (INE101A01026)	Unité	164 107	45 444	7 042	INR	3 660,0000	5 683 574,43	3,19
Mankind Pharma (INE634S01028)	Unité	144 481	10 845	87 854	INR	2 177,0000	2 976 339,91	1,67
Maruti Suzuki India (INE585B01010)	Unité	7 195	17 983	10 788	INR	16 625,0000	1 131 894,14	0,64
Max Healthcare Institute (INE027H01010)	Unité	132 172	90 808	395 335	INR	1 046,6000	1 308 981,63	0,74
Multi Commodity Exchange of India (new) (INE745G01035)	Unité	15 104	15 104		INR	10 942,0000	1 563 875,04	0,88
Muthoot Finance (INE414G01012)	Unité	119 434	119 434		INR	3 794,7000	4 288 632,03	2,41
Oberoi Realty (INE093I01010)	Unité	10 687		16 128	INR	1 665,0000	168 377,25	0,09
Pb Fintech (INE417T01026)	Unité	54 540	54 540		INR	1 861,9000	960 914,72	0,54
Power Finance (INE134E01011)	Unité	223 656			INR	349,9000	740 521,81	0,42
Power Grid Corp. of India (INE752E01010)	Unité	201 978	201 978		INR	259,4500	495 873,73	0,28
Prestige Estates Projects (INE811K01011)	Unité	136 800	136 800		INR	1 576,0000	2 040 119,80	1,15
REC (INE020B01018)	Unité	80 091		381 102	INR	351,8000	266 620,11	0,15
Reliance Industries (INE002A01018)	Unité	799 051		109 649	INR	1 541,0000	11 651 732,29	6,55
Sagility (INE0W2G01015)	Unité	6 723 016	8 973 522	2 250 506	INR	52,2400	3 323 385,13	1,87
Sai Lifesciences (INE570L01029)	Unité	43 951	43 951		INR	914,5000	380 334,60	0,21
Samvardhana Motherson Intl (INE775A01035)	Unité	1 284 134	1 284 134		INR	119,5700	1 452 934,16	0,82
SBI Life Insurance Company (INE123W01016)	Unité	23 201		59 520	INR	2 019,7000	443 411,48	0,25
Shriram Finance (INE721A01047)	Unité	412 405	753 804	341 399	INR	974,5500	3 803 132,07	2,14
Siemens Energy India (INE1NPP01017)	Unité	50 207	50 207		INR	2 577,5000	1 224 549,39	0,69
State Bank of India (demat.) (INE062A01020)	Unité	597 404	127 404	333 663	INR	973,1000	5 500 965,97	3,09
Sun Pharmaceutical Industries (INE044A01036)	Unité	290 454	28 434	128 826	INR	1 720,0000	4 727 365,36	2,66
Tata Consultancy Services (INE467B01029)	Unité	123 214		105 534	INR	3 255,0000	3 795 110,36	2,13
Tata Steel (INE081A01020)	Unité	1 749 319	2 828 096	1 078 777	INR	175,6800	2 908 068,93	1,63
TBO Tek (INE673O01025)	Unité	73 283	73 283		INR	1 654,0000	1 146 970,12	0,64
Tech Mahindra (INE669C01036)	Unité	58 041	109 441	51 400	INR	1 602,8000	880 293,67	0,49
TVS Motor Co. (INE494B01023)	Unité	86 380	86 380		INR	3 639,0000	2 974 463,30	1,67
United Spirits (INE854D01024)	Unité	38 108	24 640	152 586	INR	1 430,0000	515 662,50	0,29
UNO Minda (INE405E01023)	Unité	148 889	148 889		INR	1 270,1000	1 789 426,60	1,01
Varun Beverages (INE200M01039)	Unité	252 778	252 778		INR	484,4000	1 158 662,01	0,65
Visha Mega Mart (INE01EA01019)	Unité	925 820	925 820		INR	134,7100	1 180 156,91	0,66
Zomato (INE758T01015)	Unité	1 945 000	1 945 000		INR	276,6000	5 090 789,52	2,86
ICICI Bank ADR (US45104G1040)	Unité	315 544		41 843	USD	29,8300	7 997 516,90	4,49
Reliance Industries GDR 144a (US7594701077)	Unité	50 888		7 196	USD	68,7000	2 970 394,32	1,67
Valeurs non cotées						48 712,52	0,03	
Actions								
6 % TVS Motor pref. (INE494B04019)	Unité	209 540	209 540		INR	10,0000	19 828,06	0,01
Kwality Walls (India) (INE2KCE01013)	Unité	75 932	75 932		INR	40,2000	28 884,46	0,02

DWS India

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats/entrées pendant la période sous revue	Ventes/sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Total du portefeuille-titres						180 180 008,47	101,23
Avoirs bancaires						3 274 363,95	1,84
Dépositaire (à échéance quotidienne)							
Avoirs en euro	EUR	930 555,29			% 100	930 555,29	0,52
Avoirs en devises autres que celles de l'UE/l'EEE							
Livre sterling	GBP	3 880,90			% 100	4 456,19	0,00
Roupie indienne	INR	159 441 698,33			% 100	1 508 743,01	0,85
Dollar américain	USD	977 585,80			% 100	830 609,46	0,47
Autres éléments d'actif						59 937,07	0,03
Intérêts à recevoir	EUR	4 350,15			% 100	4 350,15	0,00
Dépôts de garantie (Initial Margin)	EUR	55 586,92			% 100	55 586,92	0,03
À recevoir au titre d'opérations sur parts						82 857,35	0,05
Total des éléments d'actif ¹⁾						183 597 166,84	103,15
Autres engagements						-5 479 967,83	-3,08
Autres engagements divers	EUR	-5 479 967,83			% 100	-5 479 967,83	-3,08
Engagements découlant d'opérations sur parts						-122 522,83	-0,07
Actif du fonds						177 994 676,18	100,00

Valeur liquidative et nombre de parts en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe LC	EUR	3 658,43
Classe TFC	EUR	176,24
Nombre de parts en circulation		
Classe LC	Unité	48 458,718
Classe TFC	Unité	4 038,528

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les informations suivantes relatives à la gestion des risques (Autres informations) n'ont pas été vérifiées et ne sont pas couvertes par l'opinion d'audit sur le rapport annuel :

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

MSCI India 10-40 NET EUR Index

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	87,011
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	100,552
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	95,589

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 en appliquant la méthode VaR de la simulation historique basée sur les paramètres suivants : 99 % de fiabilité, 10 jours de détention dans le cadre d'une période d'observation effective historique d'une durée d'un an. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'approche Value at Risk relative conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,0, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

DWS India

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2025

Livre sterling.....	GBP	0,870900	=	EUR	1
Roupie indienne.....	INR	105,678500	=	EUR	1
Dollar américain.....	USD	1,176950	=	EUR	1

Explications sur l'évaluation

La société de gestion détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par la société de gestion sur la base des principes définis par les prescriptions/dispositions légales, ou figurant dans le prospectus du fonds, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider externe et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les placements indiqués dans le présent rapport sont évalués, dans une moindre mesure, à des valeurs marchandes déduites.

Les plus-values réalisées sur des titres indiens (notamment des actions) sont soumises en Inde à ce qu'on appelle l'impôt sur les plus-values. L'imposition s'effectue en principe dans le cadre de la déclaration fiscale annuelle, mais des acomptes sont versés régulièrement sur les plus-values réalisées. Une provision est constituée pour les plus-values latentes du fonds qui ne sont pas encore imposables ; celle-ci est présentée dans le rapport annuel sous les rubriques « Autres engagements divers » ou « Moins-values réalisées sur actions ». Aux fins de la comptabilisation des provisions, les principes locaux de calcul sont pris en compte, notamment l'application de la méthode dite « FIFO » et les taux d'imposition dépendant de la durée de détention (23,92 % pour « l'impôt sur les plus-values à court terme » en cas de détention inférieure à un an et 14,95 % pour « l'impôt sur les plus-values à long terme » en cas de détention supérieure à un an – incluant dans chaque cas la « surtaxe » et la « taxe pour l'éducation ») ainsi que certaines règles relatives au report et à la compensation des pertes. La charge fiscale prévue est comptabilisée quotidiennement. Dans certains cas, la constitution de provisions nécessite de formuler des hypothèses raisonnables, car il n'est pas possible, au moment de la constitution de la provision, de prévoir avec précision la dette fiscale relative à l'exercice fiscal concerné. Lorsque des plus-values de cession sont réalisées, les impôts dus sont calculés avec l'aide d'un représentant fiscal local dont la désignation est obligatoire en vertu de la loi, puis versés par le fonds aux autorités fiscales indiennes. Les impôts versés sont déduits de la provision au fur et à mesure qu'ils sont payés.

Notes

1) Ne contient aucune position négative.

Compte de résultats (y compris la régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

I. Revenus

1. Dividendes (avant retenue à la source)	EUR	2 392 498,96
2. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	70 075,18
3. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-617 335,45
4. Autres revenus	EUR	62,30

Total des revenus EUR **1 845 300,99**

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts et rendements négatifs de placement et dépenses similaires	EUR	-12 273,48
dont : Intérêts précomptés	EUR	-1 252,57
2. Commission de gestion	EUR	-3 684 633,52
dont : Frais forfaitaires	EUR	-3 684 633,52
3. Autres dépenses	EUR	-90 100,64
dont : Taxe d'abonnement	EUR	-90 100,64

Total des dépenses EUR **-3 787 007,64**

III. Revenus ordinaires, nets EUR **-1 941 706,65**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	17 270 704,18
2. Moins-values réalisées	EUR	-8 240 656,37

Résultat des opérations de vente EUR **9 030 047,81**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice EUR **7 088 341,16**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-28 670 613,27
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-6 103 824,77

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice EUR **-34 774 438,04**

VII. Résultat de l'exercice EUR **-27 686 096,88**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des diffé-rents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

Total des frais sur encours / Frais de transaction

Total des frais sur encours – TFE (BVI)

Le ratio du total des frais sur encours (TFE) des classes de parts s'élevait à :

classe LC 2,05 % par an, classe TFC 1,05 % par an.

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction), y compris les éventuels intérêts précomptés, en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe de parts considérée au cours d'un exercice.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 207 462,26 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions finan-cières versées sont prises en compte dans le calcul.

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 0,00 euro.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	EUR	224 779 190,35
1. Encaissement (net)	EUR	-19 774 368,07
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	22 375 420,98
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-42 149 789,05
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	675 950,78
3. Résultat de l'exercice	EUR	-27 686 096,88
dont : Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-28 670 613,27
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-6 103 824,77
II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	EUR	177 994 676,18

Composition des plus-values/moins-values

Plus-values réalisées (y compris la régularisation des revenus)	EUR	17 270 704,18
sur : Opérations sur valeurs mobilières	EUR	17 270 318,73
Opérations de change (à terme)	EUR	385,45
Moins-values réalisées (y compris la régularisation des revenus)	EUR	-8 240 656,37
sur : Opérations sur valeurs mobilières	EUR	-6 827 189,07
Opérations de change (à terme)	EUR	-1 413 467,30
Variation nette des plus-values/des moins-values non réalisées	EUR	-34 774 438,04
sur : Opérations sur valeurs mobilières	EUR	-34 764 203,79
Opérations de change (à terme)	EUR	-10 234,25

Précisions concernant l'affectation des résultats*

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe TFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice			
2025	EUR	177 994 676,18	
2024	EUR	224 779 190,35	
2023	EUR	188 991 345,18	
Valeur liquidative en fin d'exercice			
2025	Classe LC	EUR	3 658,43
	Classe TFC	EUR	176,24
2024	Classe LC	EUR	4 187,62
	Classe TFC	EUR	199,73
2023	Classe LC	EUR	3 692,37
	Classe TFC	EUR	174,35

Après sa vérification, KPMG a émis une opinion sans réserve sur le rapport annuel complet. Voici la traduction du rapport du réviseur d'entreprises agréé (opinion d'audit) :

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Tél. : +352 22 51 51 1
Fax : +352 22 51 71
E-mail : info@kpmg.lu
Internet : www.kpmg.lu

**À l'attention des porteurs de parts de
DWS India
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg**

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds DWS India (« le fonds ») qui comprennent l'état de l'actif, y compris celui du portefeuille-titres et des autres valeurs du patrimoine au 31 décembre 2025, du compte de résultats et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, ainsi que d'autres informations explicatives, y compris une synthèse des méthodes de reddition des comptes significatives.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du fonds au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi relative à la profession de l'audit (« loi du 23 juillet 2016 ») et selon les Normes Internationales d'Audit (« ISA ») adoptées par la « Commission de Surveillance du Secteur Financier » (« CSSF ») pour le Luxembourg. Notre responsabilité conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA, telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF, est décrite plus en détail dans le paragraphe intitulé « Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé » en matière d'audit des comptes annuels. Nous avons également agi en toute indépendance et au mieux des intérêts du fonds, conformément au « Code International de Déontologie pour les Experts-Comptables, y compris les normes internationales d'indépendance », publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« Code IESBA ») et adopté par la CSSF pour le Luxembourg, ainsi que conformément aux lignes de conduite de la profession que nous avons respectées dans le cadre de notre audit. En outre, nous avons rempli toutes les autres obligations de la profession conformément à ces lignes de conduite. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au directoire de la société de gestion. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé relatif à ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent être mal présentées. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du directoire de la société de gestion dans la clôture des comptes

Le directoire de la société de gestion est responsable de l'établissement et de la présentation d'ensemble correcte des comptes annuels conformément aux lois et aux règlements en vigueur au Luxembourg en la matière et des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement et la présentation des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le directoire de la société de gestion est responsable de l'appréciation de la capacité du fonds en matière de poursuite de ses activités et, si cela est pertinent, de la présentation d'informations relatives à la poursuite de ses activités, et d'utiliser l'hypothèse de cette continuation comme base de reddition des comptes, dans la mesure où il n'envisage pas de liquider le fonds, de suspendre les activités ou n'a pas d'autre alternative que de procéder ainsi.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé en matière d'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles, et à établir le rapport du réviseur d'entreprises agréé dans lequel nous exprimons notre opinion d'audit. Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, révèle toujours la présence d'une anomalie significative, si elle existe. Des anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsque l'on est en droit de supposer que, dans leur ensemble ou de manière individuelle, elles ont un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base des comptes annuels.

Dans le cadre de notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

Par ailleurs :

- Nous identifions et évaluons le risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous définissons et réalisons des actions d'audit en réponse à ce risque et recueillons des éléments probants suffisamment pertinents pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives ne soient pas révélées est plus élevé en cas de fraudes qu'en cas d'erreurs car les fraudes peuvent être dues à une association illégale, à des falsifications, omissions intentionnelles d'éléments, informations trompeuses et manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le directoire de la société de gestion, des estimations comptables faites, et des informations explicatives sincères.
- Sur la base de l'adéquation de l'application du principe de continuité des activités comme base de reddition des comptes par le directoire de la société de gestion ainsi que sur celle des éléments probants recueillis, nous déduisons s'il subsiste une incertitude significative concernant des événements et circonstances qui pourraient mettre en doute la capacité du fonds à poursuivre ses activités. Si nous sommes amenés à conclure qu'une telle incertitude subsiste, nous sommes tenus de mentionner dans le rapport du réviseur d'entreprises agréé les informations explicatives afférentes concernant les comptes annuels ou de modifier notre opinion d'audit, si les informations ne sont pas adéquates. Ces conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis à la date du rapport du réviseur d'entreprises agréé. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent conduire à ce que le fonds ne puisse plus poursuivre ses activités.
- Nous évaluons l'établissement et la présentation d'ensemble des comptes annuels ainsi que leur contenu, y compris les informations explicatives, et apprécions si l'ensemble reflète correctement les opérations et événements sous-jacents.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise l'étendue et la durée prévues de l'audit, entre autres, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Luxembourg, le 15 avril 2026

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

Jan Jansen

Autres informations – non couvertes par l’opinion d’audit sur le rapport annuel

Informations complémentaires

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment S.A. (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2025, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds à long terme et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires ainsi qu'avec les normes sectorielles. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2025

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2025 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2026 au titre de l'exercice 2025, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2025, la direction a fixé à 100,0 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2025¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle (nombre de personnes)	116
Rémunération globale ²⁾	EUR 18 151 675
Rémunération fixe	EUR 14 627 423
Rémunération variable	EUR 3 524 252
dont : intéressement différé	EUR 0
Rémunération globale de la direction générale ³⁾	EUR 1 658 571
Rémunération globale des autres preneurs de risques ⁴⁾	EUR 0
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	EUR 2 587 454

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ Eu égard aux différentes composantes de rémunération conformément aux définitions énoncées dans les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers « ESMA », qui comprennent les paiements ou prestations en espèces (notamment l'argent liquide, les parts, warrants, cotisations de retraite) ou les prestations directes ou indirectes en espèces (notamment les avantages accessoires ou indemnités spéciales pour des véhicules, téléphones mobiles, etc.).

³⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres du directoire de la Société. Le membre du directoire répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors des membres du directoire.

⁴⁾ Les preneurs de risques identifiés exerçant des fonctions de contrôle figurent sur la ligne « Collaborateurs assumant des fonctions de contrôle ».

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment GmbH (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2025, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds à long terme et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires ainsi qu'avec les normes sectorielles. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2025

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2025 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2026 au titre de l'exercice 2025, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2025, la direction a fixé à 100,0 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2025¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle (nombre de personnes)	422
Rémunération globale	EUR 95 185 668
Rémunération fixe	EUR 52 593 104
Rémunération variable	EUR 42 592 564
dont : intéressement différé	EUR 0
Rémunération globale de la direction générale ²⁾	EUR 4 439 634
Rémunération globale des autres preneurs de risques	EUR 12 892 273
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	EUR 2 570 298

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres de la direction de la Société. La direction répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors de la direction.

DWS India

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

Au cours de la période sous revue, aucune opération de financement sur titres conformément au règlement susmentionné n'a été effectuée.

Société de gestion, administration centrale, agent de transfert, agent de registre et distributeur principal

DWS Investment S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
Fonds propres au 31 décembre 2025 :
399,8 millions d'euros avant affectation
du bénéfice

Conseil de surveillance

Manfred Bauer
Président de DWS Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Dr. Matthias Liermann
DWS Investment GmbH,
Frankfurt/Main

Holger Naumann
DB Management Support GmbH,
Frankfurt/Main

Corinna Orbach
DWS Group GmbH & Co. KGaA,
Frankfurt/Main

Frank Rückbrodt (jusqu'au 31 janvier 2025)
Deutsche Bank Luxembourg S.A.,
Luxembourg

Directoire

Nathalie Bausch
Présidente
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Leif Bjurström
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Dr. Stefan Junglen
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Michael Mohr
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Commissaire aux comptes

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Dépositaire

State Street Bank International GmbH
Filiale du Luxembourg
49, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Gérant de portefeuille

DWS Investment GmbH
Mainzer Landstraße 11-17
60329 Frankfurt/Main, Allemagne

Organisme distributeur, agent payeur et bureau d'information*

LUXEMBOURG
Deutsche Bank Luxembourg S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg

* Concernant les autres distributeurs et agents
payeurs, se reporter au prospectus de vente.

Situation au : 6 mars 2026

DWS Investment S.A.

2, Boulevard Konrad Adenauer

1115 Luxembourg, Luxembourg

Tél. : +352 4 21 01-1

Fax : +352 4 21 01-9 00